

# 3ème RALLYE REGIONAL V.H.R.S DE VAISON

6 et 7 mars 2021

## REGLEMENT PARTICULIER

### PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le 2 janvier 2021
- ouverture des engagements: dès la parution du règlement
- clôture des engagements : le 22 février 2021
- Parution du Road-Book : le 28 février 2021

**Le Road-Book sera disponible uniquement sur le site du Rallye.**

[www.teamvasioromain.com](http://www.teamvasioromain.com)

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **VAISONNAISE** organise le 6 et 7 mars 2021 en qualité d'organisateur administratif.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa N°7 et sous le permis d'organiser FFSA N° 40 en date du 7/01/2021.**

#### *Comité d'Organisation*

Identique au 38<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL de VAISON

#### **1.1P. OFFICIELS DE L'EPREUVE**

Identique au 38<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE VAISON

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

**Le 3ème RALLYE REGIONAL DE VAISON VEHICULE HISTORIQUES DE REGULARITE SPORTIVE VHRS Compte pour le challenge historique R.H.S de la ligue du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021.**

#### **1.3P. VERIFICATIONS AVANT LE DEPART**

Les équipages engagés recevront, une convocation, pour les vérifications administratives sur le site [www.teamvasioromain.com](http://www.teamvasioromain.com)

**1.3.1P** TOUT EQUIPAGES PARTICIPANT AU RALLYE DOIT SE PRESENTER AU COMPLET AUX VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET AVEC SA VOITURE AUX VERIFICATIONS TECHNIQUE CONFORMEMENT AU PROGRAMME DE CHAQUE RALLYE. LES EQUIPAGES SE PRESENTANT EN RETARD SE VERRONT INFLIGER LES PENALITES PREVUES AUX PRESCRIPTIONS GENERALE FFSA.

LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ETRE PRESENTES AUX VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES:

- PERMIS DE CONDUIRE

- CARTE GRISE DE LA VOITURE (FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE QUI SERVIRA A DEPARTAGER LES EXAEQUO)
- LAISSER-PASSER DE VEHICULE POUR PARCOURS DE REGULARITE HISTORIQUE FIA OU DE SON PTH FIA OU FFSA OU DE SON PASSEPORT TECHNIQUE
- LICENCES EN COURS DE VALIDITE
- POUR TOUTE DEMANDE DE TITRE DE PARTICIPATION A LA JOURNEE, LE DEMANDEUR DEVRA FOURNIR OBLIGATOIREMENT, UN CERTIFICAT MEDICAL L'AUTORISANT A PRATIQUER LE SPORT AUTOMOBILE.

EN CAS DE NON PRESENTATION DE CES DOCUMENTS, LES COMMISSAIRES SPORTIFS POURRONT PRONONCER TOUTES PENALITE ALLANT JUSQU'AU REFUS DE DEPART.

**1.3.4.** Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le DC le 6 mars 2021 à 11h45 devant la porte du P.C., **et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émarquement, aux équipages.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 3<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE VAISON DE REGULARITE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 février 2021 à minuit

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 40 voitures maximum et 200 pour le total du rallye

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600 € (x 2)**
- Aux équipages licenciés de l'ASA VAISONNAISE **250 €**

**Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100 € par voiture pour le transpondeur**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants:

- de la photocopie des permis de conduire
- de la photocopie du P.T.H ou du laisser- passer pour véhicule historique de régularité historique,
- Chèques libellé à l'ordre du **TEAM VASIO ROMAIN.**

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie, pour la totalité du rallye: haute, intermédiaire, basse, ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs.

**Remboursement des droits d'engagement:** idem au règlement Moderne et V H C

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4. 1P. Voiture Autorisées

Un rallye de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes:

- **Voitures éligible (périodes et classes)** jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la F I A
- voiture de Tourisme de série, de plus de 20 ans
- voiture de grand Tourisimes de série (GT) de plus de 20 ans.

**Lors des zones de régularité, pour les concurrents ayant choisi les moyennes hautes les arceaux de sécurité et les harnais homologués F I A en cours de validité seront conseillés. De plus les voitures de type CABRIOLET seront interdites en moyenne haute.**

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée

Un extincteur de **2 KG** minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

#### **4. 1.2P. EQUIPEMENTS**

**4. 2P.** Lors des zones de régularité les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme C E). Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

#### **4.3P. ASSISTANCE**

Identique au 38<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE VAISON

### **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Identique 38<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE VAISON

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Identique au 38<sup>ème</sup> Rallye régional de VAISON

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Identique au 38<sup>ème</sup> Rallye régional de VAISON

#### **6.3P. Carnet de contrôle**

Conforme au Règlement Standard F.F.S.A

#### **6.4P. CIRCULATION**

Conforme au règlement Standard F.F.S.A

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **7.1P. DEPART**

Le passage des concurrents du Rallye V H R S se fera après le dernier concurrent moderne

## 7.2P. DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles, c'est -à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées de tests de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Le départ sera donné : départ arrêté à la minute pleine, cependant pour favoriser la fluidité du rallye, le directeur de course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

Les lignes de chronométrages intermédiaire, est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant 2 km.

La ligne de chronométrage arrivée, peut ne pas être celle du road book.

Les points stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes moderne et V H C

Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après délai maximum autorisé: 10 minutes de pénalité.

## 7.5P. ZONE DE REGULARITE

La longueur minimum d'une zone de régularité est **libre**

Dans tous les cas et à tout moment, le directeur de course pourra proposer une moyenne inférieure de 3 km/h par temps de pluie faible, et de moins 5 km/h par temps de pluie fortes, pour des raisons de sécurité.

**La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h**

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

- 1er infraction: le collège des commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 80€ en régional.

- 2<sup>ème</sup> infraction: le collège des commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

Il est impératif que les chronométreurs soient sensibilisés sur l'importance de leurs mesures.

Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité, Le directeur de course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve.

L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour le rallye moderne et V H C doit être identique.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée est interdit et pénalisé par le collège des commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au dessus du temps imparti : **1 seconde de pénalité.**

**Exemple :**

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10 mn

a) Temps réalisé : 9 mn 39 sec = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn 31 sec = 31 secondes de pénalité.

### 7.5.4. Zone de régularité non effectuée.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire.

Le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

#### **7.6. PARC FERME**

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

**Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.**

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

**Aucune réclamation ne sera admise**

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Il sera établi:

- Un classement toutes moyennes confondue
- Un classement: Moyenne haute avec instruments et sans instruments
- Un classement : Moyenne intermédiaire avec instruments et sans instruments
- Un classement : Moyenne basse avec instruments et sans instruments
- Un classement équipages féminins

En cas d'ex aequo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur

- Si des ex-æquo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

### **ARTICLE 10P. PRIX - COUPES**

Il n'y aura pas de dotation en argent

La remise des prix aura lieu le Dimanche 7 Mars 2021 à l'ESPACE CULTUREL VAISON LA ROMAINE (Horaires idem voiture V H C ET MODERNE)

**Les équipages classés qui ni participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.**